

NOTE DE CONJONCTURE :

Situation géopolitique européenne et ses conséquences sur le marché de l'acier

En 2026 trois mesures importantes vont entrer en vigueur et impacter sensiblement le prix de l'acier :

- La réduction des quotas gratuits de CO₂ du SEQUE pour les industries européennes,
- L'entrée en vigueur du MACF pour les importations,
- L'entrée en vigueur de nouveaux quotas à l'importation d'acier.

Le MACF (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) est un instrument réglementaire européen qui vise à soumettre les produits importés dans le territoire douanier de l'Union Européenne à une tarification du carbone équivalente à celle appliquée aux industriels européens. L'objectif premier de ce dispositif est de lutter contre les fuites de carbone, dans un contexte de renforcement de l'ambition climatique au niveau européen ; et de protéger ainsi l'industrie européenne.

Le SEQUE (Système d'Echange de Quotas d'Emissions) concerne les industries européennes qui émettent du CO₂ dans leur processus de production. Le SEQUE est dans sa 4^e et dernière phase de dix ans (2021-2030) visant à retirer progressivement les quotas alloués à titre gratuit, jusqu'à leur disparition totale fin 2034.

Dès le 1^{er} janvier 2026, la réduction des quotas CO₂ du SEQUE et l'entrée en vigueur du MACF vont impacter directement le prix de l'acier de plusieurs dizaines d'euros par tonne. Le prix du CO₂ étant basé sur un marché d'offre et de demande au niveau

européen, il est difficile d'estimer précisément l'impact financier de ces deux mesures à ce jour.

La troisième mesure concerne les importations d'acier mais elle aura aussi un impact sur le prix de l'acier européen en renchérissant la matière première de certains producteurs, et en créant un manque important de matière en Europe. En effet les nouveaux quotas d'importation devraient priver le marché européen d'environ 18 millions de tonnes d'acier à prix « bas ». Ces tonnes seront remplacées par des produits sidérurgiques européens plus chers, et le manque de matière va tendre sensiblement le marché malgré une activité globale calme en Europe.

La date d'entrée en vigueur de ces nouveaux quotas n'est pas encore définie : au printemps 2026 ? et au plus tard le 1^{er} juillet 2026 pour remplacer les actuelles mesures de sauvegarde bien plus souples. Leur impact financier est lui aussi difficile à anticiper. Selon les différents scénarii, il sera d'au moins plusieurs dizaines d'Euros par tonne, voire même davantage, et viendra s'ajouter à la réglementation carbone (SEQUE et MACF). Les nouveaux quotas visent à préserver **durablement** la sidérurgie européenne en mettant des barrières protectionnistes permanentes à l'importation.

Les adhérents du GIOFS restent attentifs aux soubresauts du marché et mettent tout en œuvre pour satisfaire le mieux possible leur clientèle dans cette période trouble.





RÉGLEMENTATION > PLAQUISTES

Votre actualité dans les métiers de l'ossature pour plaque de plâtre

Nous continuons de travailler sur :

- Marque NF 411 (éléments d'ossature métallique) : bientôt une révision du référentiel,
- DTU 25.41 (ouvrages en plaques de plâtre),
- DTU 25.42 (Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant) : en cours d'enquête publique avant publication définitive,
- QB06 (Systèmes de traitement des joints entre plaques des ouvrages de cloisons/plafonds).

Pour chacun de ces textes réglementaires, le GIOFS est présent en comité, pour assurer aux entreprises des produits, systèmes et ouvrages de qualité.

Engagés dans une démarche respectueuse de l'environnement, nous renouvellerons en 2026 deux fiches FDES propres aux membres du GIOFS !

Le GIOFS a obtenu en février 2021 deux FDES pour l'ensemble des ossatures métalliques pour plaque de plâtre pour chacun de nos adhérents.

- Les ossatures pour plafonds et contre-cloisons : fourrures (45 et 47), cornières et lisses (et accessoires associés) ;
- Les ossatures pour cloisons et contre-cloisons : montants et rails (du M/R26 au M/R70-40).

Elles sont disponibles sur le site de l'INIES, qui est la base nationale française de référence sur les déclarations environnementales et sanitaires des produits, équipements et services pour l'évaluation de la performance des ouvrages.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La France, autrefois grand pays producteur d'acier, représente aujourd'hui moins de 1% de la production mondiale
- et l'Union européenne, seulement 6%
- L'Asie représente désormais près des 3/4 de la production mondiale d'acier, et 55% pour la Chine seule (source FFDM)
- Le coût de la construction d'un four à arc électrique pour décarboner partiellement l'acier produit sur le site de Dunkerque d'ArcelorMittal, est estimé à 1.2 Mds d'euros (Les Echos mai 2025)

Le Président d'ArcelorMittal France, Alain Le Grix de la Salle, souligne l'importance d'un cadre garantissant la compétitivité de l'acier bas carbone, condition essentielle pour pérenniser les investissements dans la transition énergétique du secteur:

« Pour investir dans cette démarche, nous avons besoin de garanties sur la compétitivité de notre acier bas carbone. »

Alain Le Grix de la Salle,

Audition à l'Assemblée nationale, janvier 2025

Le GIOFS

Le GIOFS est un groupement d'industriels fabricants de profilés métalliques pour plaque de plâtre, indépendants et à caractère patrimonial. Historiquement reconnus, ils œuvrent pour la défense de la qualité des ouvrages en plaque de plâtre, au sein des différentes commissions techniques et des documents officiels. **Pour en savoir plus : www.giofs.com.**

Les membres du GIOFS :

- > PROTEKTOR
- > PROFILS SUD PYRENEES (PSP),
- > RICHTER SYSTEM,
- > SOCIETE DE PROFILAGE DU POITOU (SPP)

